Traité Chévi'it

Michna 9 - Chapitre 5

ה,ט משאלת אישה לחברתה החשודה על השביעית--נפה, וכברה, ריחיים, ותנור; אבל לא תבור, ולא תטחון עימה. אשת חבר משאלת לאשת עם הארץ, נפה וכברה, ובוררת וטוחנת ומרקדת עימה; אבל משתטיל המים, לא תיגע אצלה, שאין מחזקין ידי עוברי עבירה. וכולן, לא אמרו אלא מפני דרכי שלום. ומחזקין ידי גויים בשביעית, אבל לא ידי ישראל; ושואלין בשלומן, מפני דרכי שלום.

Une femme peut prêter à une femme soupçonnée d'enfreindre les lois de la Chémita un tamis, un van, un moulin et un four, mais elle ne l'aidera pas à trier et à moudre. Une femme de 'Haver peut prêter à une femme 'Am Haarets un tamis et un van. Elle peut l'aider à trier, moudre et vanner, mais dès qu'on ajoute l'eau, elle n'y touche plus car il est interdit d'aider ceux qui commettent une faute. Tout ici est dit dans le but de créer la bonne entente. On encourage les non-juifs durant la Chémita, mais non les Juifs. On les salue afin qu'il y ait une bonne entente.

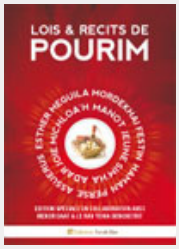

Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions